



# COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

## REGLEMENT DIVISION REGIONALE

### 3D

Une DR (Division Régionale) est instituée en Tir 3D. Elle se dispute par équipes de clubs.

La possibilité est laissée de créer des équipes « entente » composées d'archers de différents clubs. Elles ne peuvent être constituées que d'archers licenciés dans un club non inscrit à la DR. Ces équipes portent le nom des clubs la composant, le maximum est logiquement de 3 clubs différents pour une même équipe sur les 3 manches.

Trois concours supports d'une Manche de DR sont désignés chaque année par la commission parcours Régionale. Il y en a normalement 2 en Haute-Normandie et 1 en Basse-Normandie.

Critères :

- un club ne peut inscrire qu'une équipe par compétition. A chaque compétition, l'équipe peut être différente, sa composition doit être déposée au greffe avant le début des tirs. (Les archers d'une équipe « entente » doivent à chaque étape appartenir aux clubs composant l'équipe)
- Une équipe de club se compose de 3 archers hommes et/ou femmes sans qu'il y ait de condition liée aux catégories d'âge et d'armes.
- Le tir se déroulera sur le départ de l'après-midi uniquement.
- les tirs se déroulent en équipe conformément au règlement du Tir 3D par équipe. Les 3 archers sont ensemble dans le peloton, qui sera accompagné d'une autre équipe ou de 2 archers individuels.
- Temps de tir de 3 minutes pour l'équipe, temps décompté du départ du pas d'attente.
- Feuille de marque commune pour l'équipe, pas de score individuel.
- Afin d'accueillir le plus d'équipe possible il est maintenu un système de pondération des points par arme et de pondération féminine.

Les scores par archer seront pondérés de la façon suivante :

Arc droit : + 85

Arc chasse : + 70

Arc nu : + 20

Arc à poulies : 0

Arc libre : - 60

Pondération féminine : + 35 par  
archère de l'équipe

A chaque compétition, les clubs marquent le nombre de points défini dans le tableau suivant :

| Place  | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9 |
|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|---|
| Points | 40 | 36 | 32 | 28 | 24 | 20 | 16 | 12 | 8 |

A partir de la dixième place, les équipes marquent 4 points.

Le classement final est effectué en totalisant les points obtenus lors des différentes manches. En cas d'égalité, l'équipe totalisant le plus de points sur les 3 manches sera déclarée gagnante.

Un club est déclaré vainqueur de la DR à l'issue de la dernière manche. L'organisateur en relation avec un membre de la commission parcours régional ou d'un membre du CR est en charge de l'édition du classement. Le club vainqueur est proclamé Champion de Normandie de Tir 3D, il reçoit du Comité Régional un trophée symbolisant sa victoire lors de la dernière étape.

#### Modalités

Le droit d'inscription d'une équipe à la DR est fixé à 30 €uros.